

Image not found or type unknown



Annulation de commande/on me donne un bon d'achat electronique

Par **alexandredre**, le **15/09/2008** à **22:17**

Bonjour,

J'ai bien lu les clauses de rétractations en cas de commande en ligne.

J'ai donc annulé ma commande récemment sur internet via téléphone au vendeur.

Mais contre toute attente, bien que ma commande a été annulée, on ne me rembourse pas et on me donne un bon d'achat électronique valable un an sur le site.

Ais-je un recours ?

Merci.